REGISTRE ADMINISTRATIF DU SUIVI SANTÉ-TRAVAIL

RED PEPPER CONSULTING

OUTIL RECOMMANDÉ

OUTIL CONSEILLÉ - SUIVI, VISITES ET ÉCHÉANCES OBLIGATOIRES SELON LE POSTE ET LE DÉCLENCHEUR

RPC-SUP-031B

Inscrire uniquement l'organisation, les dates et la référence du document remis.

ÉTABLISSEMENT

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

RESPONSABLE HABILITÉ

PÉRIODE

Données interdites dans ce registre : diagnostic, pathologie, traitement, résultat clinique ou motif médical détaillé. Les attestations et avis originaux sont classés dans un dossier à accès limité.

Salarié	Poste	Catégorie de suivi : visite d'information et de prévention, suivi adapté ou suivi individuel renforcé	Événement / déclencheur	Saisine du service de prévention et de santé au travail	Date rendez-vous	Type document / référence	Date prochaine échéance	Action organisationnelle / clôture

www.redpepperconsulting.fr

Source de contenu : Code du travail R4624-10 à R4624-45-9 ; principe de minimisation

SUIVI DES ACTIONS ET RENOUVELLEMENTS

RED PEPPER CONSULTING

OUTIL RECOMMANDÉ

OUTIL CONSEILLÉ - SUIVI, VISITES ET ÉCHÉANCES OBLIGATOIRES SELON LE POSTE ET LE DÉCLENCHEUR

RPC-SUP-031B

Tracer la mise en œuvre pratique sans recopier les éléments médicaux confidentiels.

ÉTABLISSEMENT _____ PÉRIODE _____ REVUE EFFECTUÉE LE _____ RESPONSABLE _____

Salarié	Document / date	Action de poste à organiser	Responsable	Échéance	Mesure mise en œuvre	Preuve / date	Prochaine alerte

REVUE PÉRIODIQUE

- ☐ Aucun rendez-vous dépassé sans action tracée
- ☐ Avis / attestations classés en accès limité
- ☐ Actions de poste suivies sans information médicale
- ☐ Catégories de suivi cohérentes avec la liste des postes
- ☐ Autorisations de conduite et habilitations concordantes
- ☐ Départs / changements de poste répercutés

www.redpepperconsulting.fr

Source de contenu : Code du travail R4624-10 et suivants ; R4323-56 ; R4544-10

SUIVI DES PRÉCONISATIONS DU MÉDECIN DU TRAVAIL

RED PEPPER CONSULTING

OUTIL RECOMMANDÉ

OUTIL CONSEILLÉ - SUIVI, VISITES ET ÉCHÉANCES OBLIGATOIRES SELON LE POSTE ET LE DÉCLENCHEUR

RPC-SUP-031B

Tracer la décision et sa mise en œuvre sans recopier le motif médical.

ÉTABLISSEMENT _____ PÉRIODE _____ RESPONSABLE HABILITÉ _____ REVUE LE _____

L'employeur prend en considération les propositions du médecin du travail. En cas de refus, il fait connaître par écrit au travailleur et au médecin les motifs qui s'opposent à leur mise en œuvre.

Salarié / poste	Document : date / référence	Mesure proposée	Décision employeur	Mise en œuvre / responsable	Refus motivé	Réponse écrite salarié + médecin	Clôture / preuve

www.redpepperconsulting.fr

Source de contenu : Code du travail L4624-3, L4624-6 et L4624-9

ATTESTATION MÉDICALE ET AUTORISATION DE CONDUITE

RED PEPPER CONSULTING

OUTIL RECOMMANDÉ

OUTIL CONSEILLÉ - SUIVI, VISITES ET ÉCHÉANCES OBLIGATOIRES SELON LE POSTE ET LE DÉCLENCHEUR

RPC-SUP-031B

Distinguer le certificat médical préalable de l'autorisation délivrée par l'employeur.

ÉTABLISSEMENT _____ PÉRIODE _____ RESPONSABLE AUTORISATIONS _____ REVUE LE _____

Pour les équipements soumis à autorisation de conduite, conserver la copie de l'attestation médicale dédiée pendant sa validité de cinq ans. Ne recopier aucun renseignement clinique.

Salarié	Équipement / catégorie	Formation / certificat d'aptitude à la conduite en sécurité : référence	Attestation : date / référence	Expiration 5 ans	Copie classée	Autorisation : date / numéro	Périmètre / limites	Alerte / action

www.redpepperconsulting.fr

Source de contenu : Code du travail R4323-55 à R4323-57 ; arrêté du 26 septembre 2025

ATTESTATION MÉDICALE ET HABILITATION ÉLECTRIQUE

RED PEPPER CONSULTING

OUTIL RECOMMANDÉ

OUTIL CONSEILLÉ - SUIVI, VISITES ET ÉCHÉANCES OBLIGATOIRES SELON LE POSTE ET LE DÉCLENCHEUR

RPC-SUP-031B

Tracer séparément l'attestation préalable, la formation et le titre d'habilitation.

ÉTABLISSEMENT

PÉRIODE

RESPONSABLE HABILITATIONS

REVUE LE

L'attestation médicale dédiée est requise pour les opérations visées au voisinage de pièces nues sous tension ou sous tension ; sa durée de validité est de cinq ans. Ne recopier aucune donnée médicale.

Salarié	Opération / domaine	Formation : date / référence	Attestation : date / référence	Expiration 5 ans	Titre habilitation / symbole	Délivré / fin	Périmètre / restrictions	Alerte / action

www.redpepperconsulting.fr

Source de contenu : Code du travail R4544-9 à R4544-11-1 ; arrêté du 26 septembre 2025